

PROFESSIONNELS DE LA CONSTRUCTION •



POUR VOTRE ACTIVITÉ •
FAITES CONFIANCE À VOTRE ENTREPRENEUR D'ASSURANCES

Ensemble, nous avons récemment fait le point sur vos assurances professionnelles et j'ai eu l'occasion de vous présenter MMA BTP. Une assurance complète qui anticipe sur tous les aspects de votre activité professionnelle, avec des protections sur mesure, adaptées à chacune de vos spécificités.

Pour aller plus loin, je vous présente ce support interactif qui vous donnera une vision plus complète des solutions que je vous propose.

Bien entendu, je me tiens à votre disposition pour vous conseiller au mieux de vos intérêts.

Votre Agent Général MMA

BONNE DÉCOUVERTE

UNE GARANTIE FONDAMENTALE :
LA DÉCENNALE

POUR VOUS,
DES SOLUTIONS CIBLÉES

DÉTAIL DES FORMULES

VOTRE SANTÉ & PRÉVOYANCE

VOTRE RETRAITE

VOS SALARIÉS

VOS VÉHICULES

VOTRE AGENT & VOUS

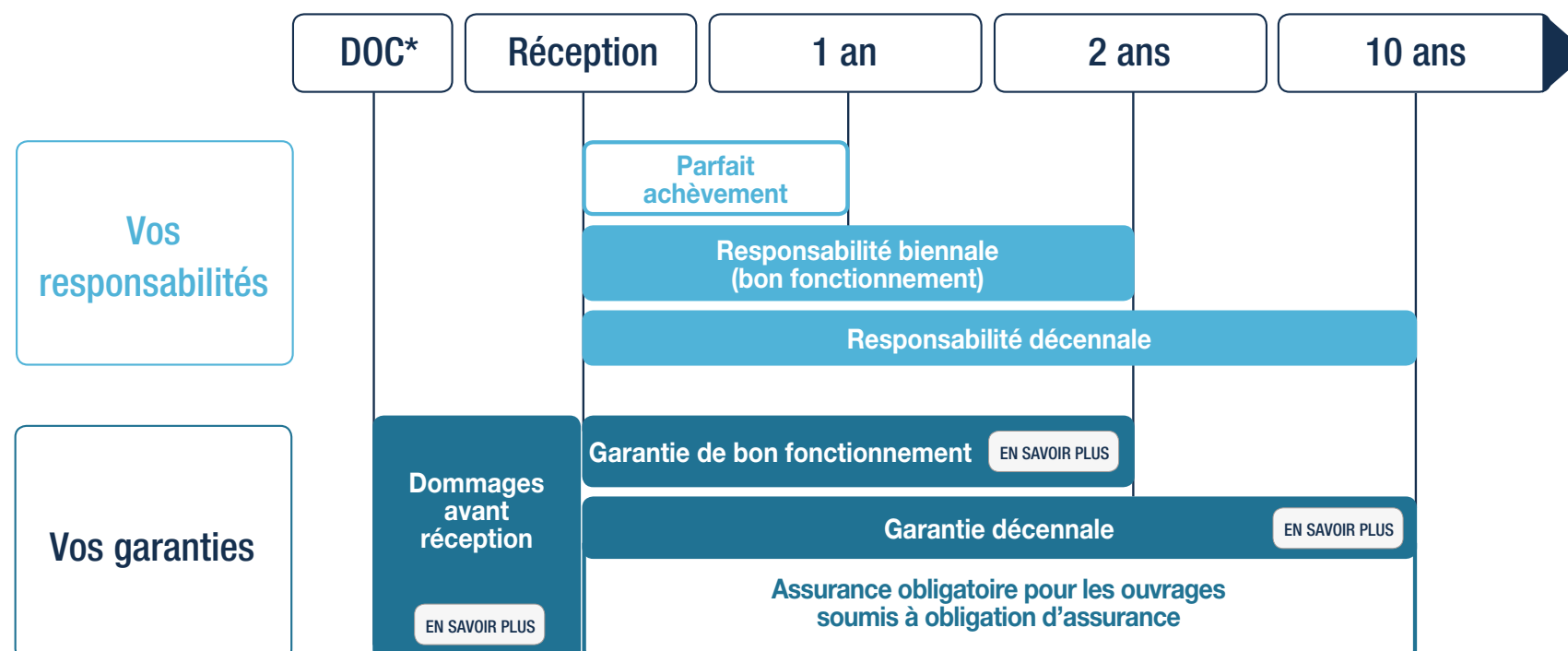


Professionnels de la construction

La Garantie Décennale

Avant le lancement de tout chantier, que vous réalisiez des constructions neuves ou des travaux de rénovation, **vous avez l'obligation de souscrire à la garantie décennale**. Pendant les dix années qui suivent la livraison de l'ouvrage, vous engagez votre responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage et des acquéreurs successifs.

Les garanties fondamentales de l'assurance MMA BTP



*DOC = Déclaration d'Ouverture de Chantier

En plus de la Responsabilité civile décennale, **le contrat MMA BTP vous propose des garanties adaptées à votre activité** pour préserver la pérennité de votre entreprise.

RETOUR

MMA BTP
Votre activité est bien assurée

Professionnels de la construction

Pour vous des solutions ciblées

La Responsabilité civile professionnelle

- L'ouvrage livré n'atteint pas les performances requises par la Réglementation Thermique 2012.
- Votre échafaudage s'effondre sur les véhicules garés sur le parking.
- Votre salarié perce accidentellement une canalisation sur un chantier.



VOUS ÊTES PROTÉGÉ !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

Les dommages aux biens

- Des vandales s'introduisent par effraction dans votre abri de chantier.
- Les matériaux que vous avez entreposés dans votre local sont endommagés à la suite d'une inondation.



VOUS ÊTES PRIS EN CHARGE !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

Les pertes d'exploitation

- Vous êtes victime d'un accident de voiture. Votre arrêt de travail vous immobilise plusieurs semaines, ce qui entraîne une baisse de votre chiffre d'affaires.



VOS PERTES SONT COMPENSEES !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

La protection juridique⁽²⁾

- Vous avez un litige avec l'un de vos fournisseurs.
- Un de vos salariés conteste sa procédure de licenciement et vous attaque.



VOUS ÊTES DÉFENDU !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

Pour une protection efficace des professionnels de la construction, le contrat MMA BTP intègre **les garanties socles de l'assurance professionnelle.**

RETOUR

LES PLUS POUR LE PROFESSIONNEL

- Vous êtes couvert, que vous interveniez en tant que sous-traitant ou entreprise principale.
- Vous n'avez pas l'obligation de déclarer systématiquement vos activités sous-traitées.
- Vous êtes assuré en cas de dispersion accidentelle d'amiante sur un chantier de rénovation.
- Les équipements professionnels de vos clients peuvent également être garantis (la cuisine professionnelle fournie avec la construction, par exemple).

(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.
(2) Assurée et gérée par DAS Assurances Mutuelles et DAS.

Au plus près de vos besoins

Que vous soyez plombier, menuisier ou carreleur, l'assurance MMA BTP s'ajuste à votre métier et à votre chiffre d'affaires. Il vous suffit de choisir la formule et les options qui répondent parfaitement aux besoins de votre activité.

Nos formules

	Formule n°1	Formule n°2	Formule n°3	Formule n°4	À la carte
Responsabilité civile décennale et garanties complémentaires Sur ouvrages soumis et non soumis à obligation d'assurance	●	●	●	●	●
Responsabilité civile professionnelle Y compris Responsabilité civile exploitation	●	●	●	●	●
Dommages subis par les travaux et équipements avant réception		●	●	●	●
Responsabilité civile des mandataires sociaux		●	●	●	●
Fonctionnement des équipements professionnels		●	●	●	●
Vol sur chantier			●	●	●
Incendie, dégâts des eaux et autres liquides endommagés ou perdus, tempête, grêle, neige, avalanche, catastrophes naturelles Pertes d'exploitation en extension		●	●	●	●
Dommages électriques Y compris matériel informatique fixe		●	●	●	●
Vol, vandalisme Pertes d'exploitation en extension		●	●	●	●
Bris des glaces Pertes d'exploitation en extension		●	●	●	●
Bris de machines Pertes d'exploitation en extension Matériel portable en extension		●	●	●	●
Ré-équipement à neuf			●	●	●
Pertes d'exploitation après accident Après maladie en extension				●	●
Pertes d'exploitation après carence des fournisseurs				●	●
Options	Responsabilité civile exploitation des locaux	○	○	○	○
	Travaux réalisés dans l'Union Européenne	○	○	○	○
	Protection juridique ⁽¹⁾	○	○	○	○
	Protection juridique étendue ⁽¹⁾	○	○	○	○
	Protection juridique fiscale et Urssaf ⁽¹⁾	○	○	○	○
	Assistance	○	○	○	○
	Performance énergétique	○	○	○	○
	Biens professionnels transportés	○	○	○	○
	Aménagements extérieurs	○	○	○	○



Votre activité professionnelle vous réclame de l'énergie et de la disponibilité. MMA ENTREPRISE l'a compris et assure tout ce qui est important pour vous et votre entreprise. Avec l'assurance MMA BTP, **vous travaillez l'esprit libre et tranquille.**

[RETOUR](#)

MMA BTP

Assurément professionnel

Les garanties figurant à l'intérieur de chaque formule peuvent en général être souscrites ensemble ou séparément. L'offre présentée ici n'est pas exhaustive.

Pour connaître l'étendue des choix, consultez, gratuitement et sans engagement de votre part, votre Agent Général MMA.

Pour connaître la liste de tous les événements couverts et ceux qui ne le sont pas, contactez votre Agent Général MMA.

(1) Assurée et gérée par DAS Assurances Mutuelles et DAS.

Mentions légales

MMA ENTREPRISE sécurise Tout ce qui compte pour vous

Votre santé et votre prévoyance

Bien épaulé pour votre santé

Haut niveau de remboursements, conseils personnalisés, analyse de devis, information pour sélectionner l'hôpital le plus adapté... Avec MMA, votre famille et vous-même êtes parfaitement accompagnés.

Le maintien de votre niveau de vie

Une chute, un accident... et vous ne pouvez plus travailler.

MMA ENTREPRISE a prévu pour vous⁽¹⁾ :

- Des indemnités pour maintenir votre niveau de vie, et si nécessaire, des services qui faciliteront votre quotidien et celui de vos proches.
- Un capital en cas de décès pour préserver l'avenir de votre famille.



LE PLUS POUR LE PROFESSIONNEL

- Vous vous arrêtez pour un souci de santé en plein pic d'activité ? MMA ENTREPRISE en tient compte et augmente vos indemnités⁽¹⁾.

Avez-vous pensé
aux avantages
fiscaux Madelin ?

Demandez conseil
à votre
Agent Général MMA

Vous pensez à vos salariés, MMA ENTREPRISE aussi

Pour répondre à votre obligation de proposer une complémentaire Santé à tous vos salariés, MMA ENTREPRISE a conçu l'offre **AFFIPRO**⁽²⁾ pour :

- vous offrir des garanties au prix le plus juste,
- faire bénéficier vos salariés d'une couverture santé adaptée.

MMA ENTREPRISE propose également d'autres solutions collectives dans les domaines de la prévoyance⁽²⁾, de la retraite⁽³⁾ ou de l'épargne salariale.

De plus, ces assurances vous offrent un cadre fiscal avantageux⁽⁴⁾...

Parlez-en à votre Agent Général MMA.



Vos véhicules

Voiture, utilitaire ou camionnette... Vous comptez chaque jour sur votre véhicule pour travailler. Avec MMA ENTREPRISE, votre investissement est protégé et votre mobilité toujours garantie.



LES PLUS POUR LE PROFESSIONNEL

- Des tarifs avantageux dont vous pouvez bénéficier avec l'Assurance Auto MMA spécial Pros⁽⁵⁾.
- Plusieurs véhicules ? MMA ENTREPRISE a les solutions pour assurer votre flotte.

Votre retraite

Professionnels, vos revenus vont diminuer de moitié à la retraite. Avec MMA ENTREPRISE, vous pouvez préparer votre complément de revenus à votre rythme. Vous déterminez le montant minimum à investir chaque année. Votre épargne est placée sur des supports dont la gestion est régulièrement primée par la presse spécialisée.

[RETOUR](#)

Vous avancez plus tranquille dans la vie

(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.

(2) Contrats AFFIPRO santé collective et prévoyance collective co-assurés par MMA IARD et APGIS. Produits d'assurance distribués par votre Agent Général MMA.

La gestion des contrats d'assurance (adhésion, prestations, cotisations) est confiée à APGIS.

(3) Contrat retraite collective assuré et géré par Quatrem.

(4) Soumis à conditions.

(5) Offre soumise à conditions.

Un Entrepreneur d'assurances à vos côtés

Un véritable partenariat entre professionnels

Qui mieux qu'un chef d'entreprise pour comprendre un autre chef d'entreprise ? Responsable comme vous de sa propre structure, votre Agent Général MMA partage vos préoccupations, avec les mêmes obligations de réactivité et de qualité de service que vous vis-à-vis de vos clients. En professionnel de l'assurance et à l'écoute permanente de vos besoins, il saura vous proposer :

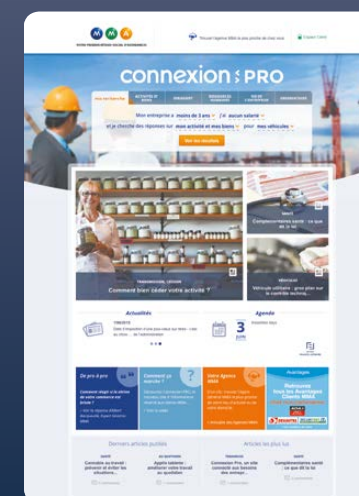
- un conseil objectif, basé sur une relation de confiance,
- un diagnostic précis des risques liés à votre métier,
- des solutions concrètes et toujours adaptées à votre réalité,
- un accompagnement dans le temps, pour répondre à chaque évolution de votre activité.



Un site d'informations réservé aux clients MMA ENTREPRISE⁽¹⁾

Connexion Pro

Vous trouverez des informations et conseils nécessaires à votre activité professionnelle : des sujets pratiques, des actualités, des vidéos, des avis d'experts...



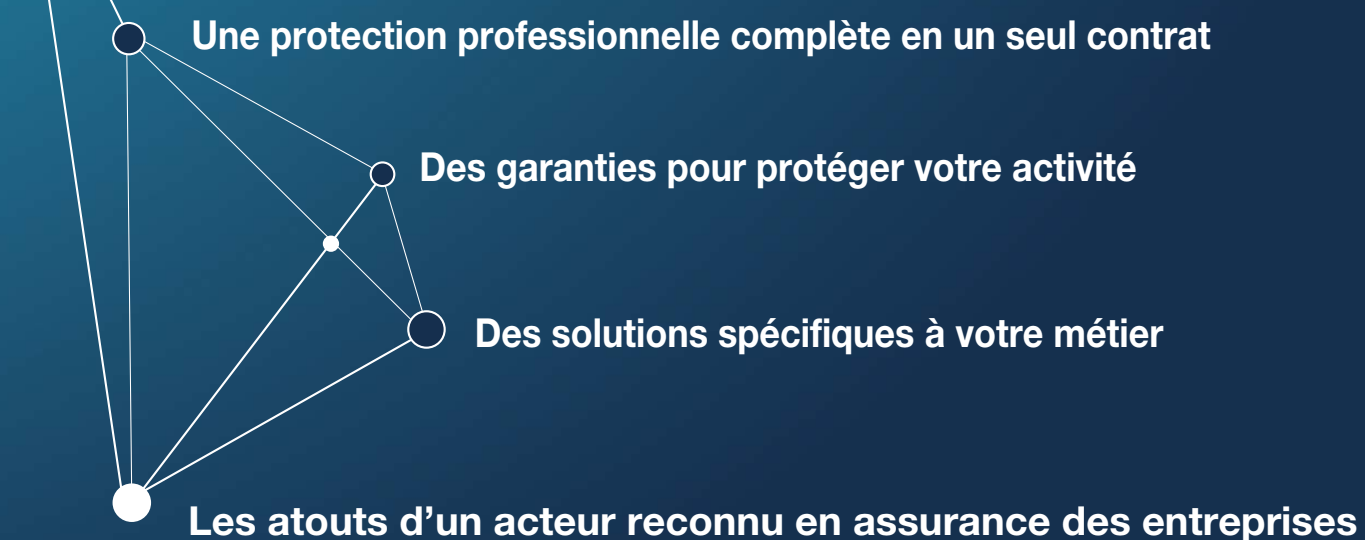
RETOUR

Vous évoluez parfaitement accompagné

(1) Services dédiés aux clients professionnels MMA ENTREPRISE, accessibles sous certaines conditions. Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, contactez votre Agent Général MMA.

MMA PRO-PME

L'assurance multirisque des professionnels



Retrouvez-nous sur :

entreprise.mma.fr



MMA ENTREPRISE est une marque déposée par MMA IARD Assurances Mutuelles.

MMA IARD Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126.

MMA IARD, société anonyme au capital de 537 052 36 euros, RCS Le Mans 440 048 882.

MMA Vie Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118.

MMA Vie, société anonyme au capital de 141 912 800 euros, RCS Le Mans 440 042 174. Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon - 72030 Le Mans cedex 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

DAS Assurances Mutuelles, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 142.

DAS, société anonyme au capital de 60 660 096 euros, RCS Le Mans 442 935 227. Sièges sociaux : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans cedex 2 - Entreprises régies par le code des assurances.

QUATREM Assurances Collectives, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 380 426 249 euros, RCS Paris B 412 367 724. Siège social : 59-61 rue Lafayette - 75009 Paris - Entreprise régie par le code des assurances.

NUM-PRO-23 (03/2016) - Document à caractère publicitaire.

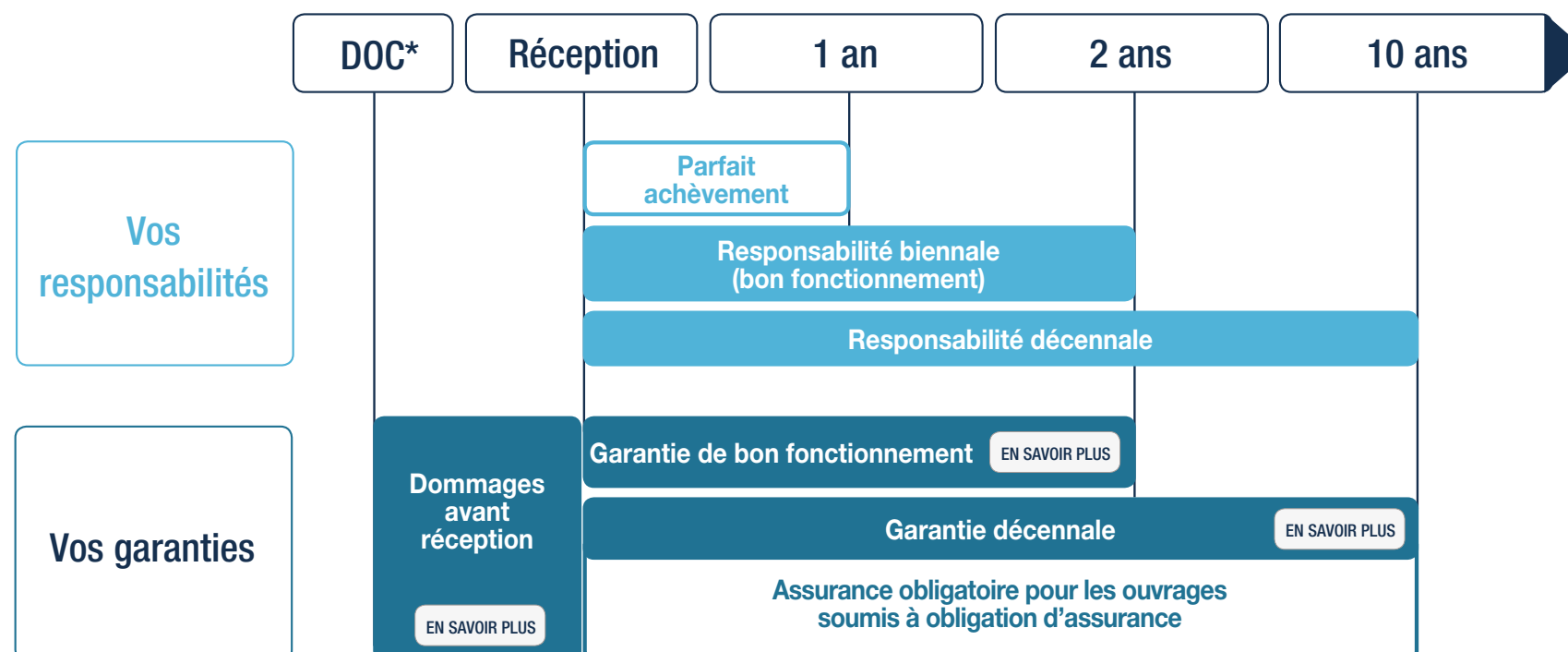
ÉDITION AVRIL 2016

Professionnels de la construction

La Garantie Décennale

Avant le lancement de tout chantier, que vous réalisiez des constructions neuves ou des travaux de rénovation, **vous avez l'obligation de souscrire la garantie décennale**. Pendant les dix années qui suivent la livraison de l'ouvrage, vous engagez votre responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage et des acquéreurs successifs.

Les garanties fondamentales de l'assurance MMA BTP



En plus de la Responsabilité civile décennale, **le contrat MMA BTP vous propose des garanties adaptées à votre activité** pour préserver la pérennité de votre entreprise.

*DOC = Déclaration d'Ouverture de Chantier

La Responsabilité civile décennale

Cette garantie vous protège dans le cas d'un sinistre où vous seriez mis en cause et **peut prendre en charge le coût des réparations de l'ouvrage**. Ainsi, vous êtes couvert pour les dommages susceptibles de :

- Compromettre la solidité de l'ouvrage
- Rendre l'ouvrage impropre à sa destination

Par exemple :

- Vous avez réalisé la construction d'un pavillon. Après réception des travaux, des fissures importantes apparaissent sur les murs extérieurs. Ces fissures infiltrantes sont dues à un défaut de cuisson de la brique.
- Le carrelage que vous avez posé se décolle et constitue un danger pour la sécurité des occupants.

VOUS
ÊTES
COUVERT !⁽¹⁾



RETOUR

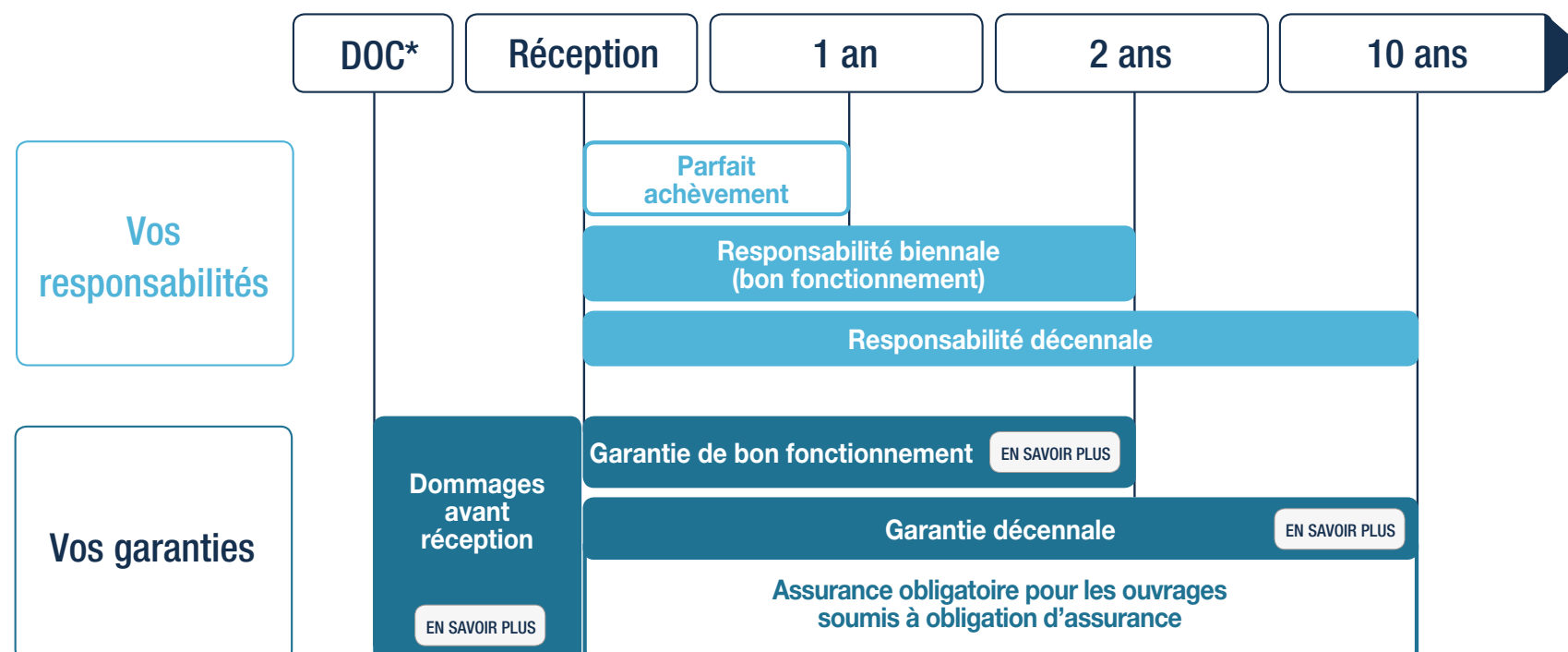
(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.

Professionnels de la construction

La Garantie Décennale

Avant le lancement de tout chantier, que vous réalisiez des constructions neuves ou des travaux de rénovation, **vous avez l'obligation de souscrire la garantie décennale**. Pendant les dix années qui suivent la livraison de l'ouvrage, vous engagez votre responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage et des acquéreurs successifs.

Les garanties fondamentales de l'assurance MMA BTP



*DOC = Déclaration d'Ouverture de Chantier

En plus de la Responsabilité civile décennale, **le contrat MMA BTP vous propose des garanties adaptées à votre activité** pour préserver la pérennité de votre entreprise.

Dommages avant réception

Vous avez l'obligation de livrer un ouvrage terminé et exempt de tout vice. Nous vous conseillons de souscrire une garantie dommages avant réception, ainsi vous êtes couvert en cas de sinistres survenant pendant vos travaux.

Par exemple :
Si un incendie détruit vos travaux en cours, non réceptionnés, le coût de reconstruction est pris en charge.

VOUS
ÊTES
PROTÉGÉ !⁽¹⁾



RETOUR

MMA BTP

Votre activité est bien assurée

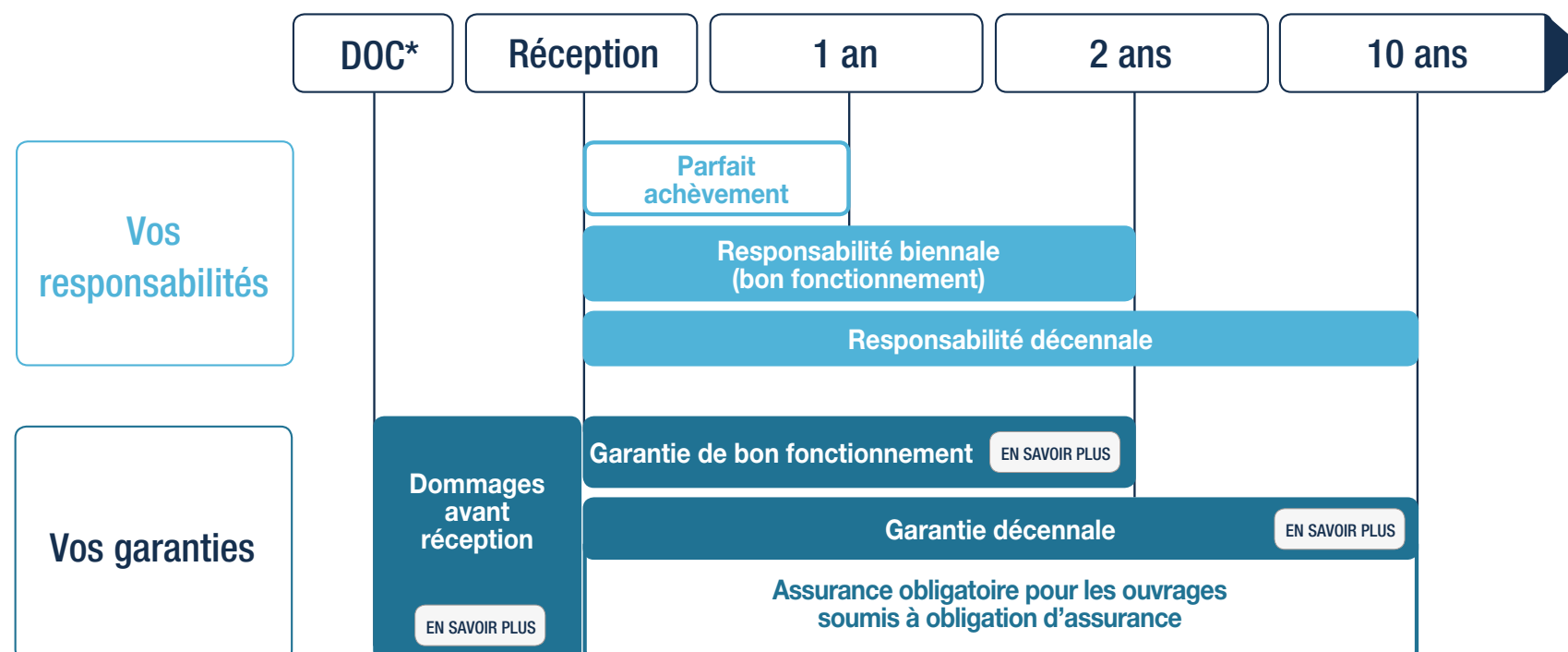
(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.

Professionnels de la construction

La Garantie Décennale

Avant le lancement de tout chantier, que vous réalisiez des constructions neuves ou des travaux de rénovation, **vous avez l'obligation de souscrire la garantie décennale**. Pendant les dix années qui suivent la livraison de l'ouvrage, vous engagez votre responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage et des acquéreurs successifs.

Les garanties fondamentales de l'assurance MMA BTP



*DOC = Déclaration d'Ouverture de Chantier

En plus de la Responsabilité civile décennale, **le contrat MMA BTP vous propose des garanties adaptées à votre activité** pour préserver la pérennité de votre entreprise.

La garantie de bon fonctionnement

MMA prend en charge le coût de remplacement du matériel défectueux et les frais liés à votre intervention.

Par exemple :
La chaudière que vous avez installée est défectueuse et doit être remplacée 18 mois après sa mise en place.

VOUS ÊTES PRIS EN CHARGE !⁽¹⁾



RETOUR

MMA BTP

Votre activité est bien assurée

(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.

Professionnels de la construction

Pour vous des solutions ciblées

La Responsabilité civile professionnelle

Dans le cadre de votre activité professionnelle vous devez vous protéger en cas de dommages causés à un tiers, par vous-même, par l'un de vos salariés ou encore par l'un de vos bâtiments et équipements.



RETOUR

VOUS ÊTES PROTÉGÉ !⁽¹⁾

Les dommages aux biens

- Des vandales s'introduisent par effraction dans votre abri de chantier.
- Les matériaux que vous avez entreposés dans votre local sont endommagés à la suite d'une inondation.



VOUS ÊTES PRIS EN CHARGE !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

Les pertes d'exploitation

- Vous êtes victime d'un accident de voiture. Votre arrêt de travail vous immobilise plusieurs semaines, ce qui entraîne une baisse de votre chiffre d'affaires.



VOS PERTES SONT COMPENSÉES !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

La protection juridique⁽²⁾

- Vous avez un litige avec l'un de vos fournisseurs.
- Un de vos salariés conteste sa procédure de licenciement et vous attaque.



VOUS ÊTES DÉFENDU !⁽²⁾

EN SAVOIR PLUS

Pour une protection efficace des professionnels de la construction, le contrat MMA BTP intègre **les garanties socles de l'assurance professionnelle.**

RETOUR

LES PLUS POUR LE PROFESSIONNEL

- Vous êtes couvert, que vous interveniez en tant que sous-traitant ou entreprise principale.
- Vous n'avez pas l'obligation de déclarer systématiquement vos activités sous-traitées.
- Vous êtes assuré en cas de dispersion accidentelle d'amiante sur un chantier de rénovation.
- Les équipements professionnels de vos clients peuvent également être garantis (la cuisine professionnelle fournie avec la construction, par exemple).

(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.
(2) Assurée et gérée par DAS Assurances Mutuelles et DAS.

Professionnels de la construction

Pour vous des solutions ciblées

La Responsabilité civile professionnelle

- L'ouvrage livré n'atteint pas les performances requises par la Réglementation Thermique 2012.
- Votre échafaudage s'effondre sur les véhicules garés sur le parking.
- Votre salarié perce accidentellement une canalisation sur un chantier.



VOUS ÊTES PROTÉGÉ !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

Les dommages aux biens

En cas d'incendie, foudre, dégât des eaux, bris de machines, vol ou vandalisme, votre outil de travail est assuré. MMA couvre tous les sinistres susceptibles d'endommager vos locaux et l'ensemble des biens qu'ils abritent.



VOUS ÊTES PRIS EN CHARGE !⁽¹⁾

RETOUR

Les pertes d'exploitation

- Vous êtes victime d'un accident de voiture. Votre arrêt de travail vous immobilise plusieurs semaines, ce qui entraîne une baisse de votre chiffre d'affaires.



VOS PERTES SONT COMPENSÉES !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

La protection juridique

- Vous avez un litige avec l'un de vos fournisseurs.
- Un de vos salariés conteste sa procédure de licenciement et vous attaque.



VOUS ÊTES DÉFENDU !⁽²⁾

EN SAVOIR PLUS

Pour une protection efficace des professionnels de la construction, le contrat MMA BTP intègre **les garanties socles de l'assurance professionnelle.**

RETOUR

LES PLUS POUR LE PROFESSIONNEL

- Vous êtes couvert, que vous interveniez en tant que sous-traitant ou entreprise principale.
- Vous n'avez pas l'obligation de déclarer systématiquement vos activités sous-traitées.
- Vous êtes assuré en cas de dispersion accidentelle d'amiante sur un chantier de rénovation.
- Les équipements professionnels de vos clients peuvent également être garantis (la cuisine professionnelle fournie avec la construction, par exemple).

(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.
(2) Assurée et gérée par DAS Assurances Mutuelles et DAS.

Professionnels de la construction

Pour vous des solutions ciblées

La Responsabilité civile professionnelle

- L'ouvrage livré n'atteint pas les performances requises par la Réglementation Thermique 2012.
- Votre échafaudage s'effondre sur les véhicules garés sur le parking.
- Votre salarié perce accidentellement une canalisation sur un chantier.



VOUS ÊTES PROTÉGÉ !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

Les dommages aux biens

- Des vandales s'introduisent par effraction dans votre abri de chantier.
- Les matériaux que vous avez entreposés dans votre local sont endommagés à la suite d'une inondation.



VOUS ÊTES PRIS EN CHARGE !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

Les pertes d'exploitation

Si vous avez un accident sur un chantier ou si vous êtes malade, MMA vous indemnise, le temps pour vous de reprendre votre activité. Et si votre local brûle et que le matériel entreposé est détruit, MMA couvre votre perte de marge brute. L'équilibre financier de votre entreprise est maintenu.



VOS PERTES SONT COMPENSÉES !⁽¹⁾

RETOUR

La protection juridique

- Vous avez un litige avec l'un de vos fournisseurs.
- Un de vos salariés conteste sa procédure de licenciement et vous attaque.



VOUS ÊTES DÉFENDU !⁽²⁾

EN SAVOIR PLUS

Pour une protection efficace des professionnels de la construction, le contrat MMA BTP intègre **les garanties socles de l'assurance professionnelle.**

RETOUR

LES PLUS POUR LE PROFESSIONNEL

- Vous êtes couvert, que vous interveniez en tant que sous-traitant ou entreprise principale.
- Vous n'avez pas l'obligation de déclarer systématiquement vos activités sous-traitées.
- Vous êtes assuré en cas de dispersion accidentelle d'amiante sur un chantier de rénovation.
- Les équipements professionnels de vos clients peuvent également être garantis (la cuisine professionnelle fournie avec la construction, par exemple).

(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.
(2) Assurée et gérée par DAS Assurances Mutuelles et DAS.

Professionnels de la construction

Pour vous des solutions ciblées

La Responsabilité civile professionnelle

- L'ouvrage livré n'atteint pas les performances requises par la Réglementation Thermique 2012.
- Votre échafaudage s'effondre sur les véhicules garés sur le parking.
- Votre salarié perce accidentellement une canalisation sur un chantier.

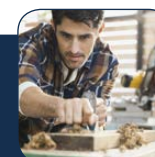


VOUS ÊTES PROTÉGÉ !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

Les dommages aux biens

- Des vandales s'introduisent par effraction dans votre abri de chantier.
- Les matériaux que vous avez entreposés dans votre local sont endommagés à la suite d'une inondation.



VOUS ÊTES PRIS EN CHARGE !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

Les pertes d'exploitation

- Vous êtes victime d'un accident de voiture. Votre arrêt de travail vous immobilise plusieurs semaines, ce qui entraîne une baisse de votre chiffre d'affaires.



VOS PERTES SONT COMPENSÉES !⁽¹⁾

EN SAVOIR PLUS

La protection juridique⁽²⁾

De la simple information sur vos droits à la défense de vos intérêts⁽¹⁾ devant les tribunaux, MMA est toujours présent à vos côtés. Si vous souscrivez la protection juridique étendue, en cas de sinistre non couvert par votre garantie décennale, nous continuons à défendre vos intérêts (paiement des honoraires d'experts...).



VOUS ÊTES DÉFENDU !⁽¹⁾

RETOUR

Pour une protection efficace des professionnels de la construction, le contrat MMA BTP intègre **les garanties socles de l'assurance professionnelle.**

RETOUR

(1) Dans les conditions, limites et exclusions de garanties fixées au contrat.
(2) Assurée et gérée par DAS Assurances Mutuelles et DAS.